Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_085-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_085

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_085-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_085

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Désignation de représentants du Conseil municipal au sein de l'association "Sites et Cités remarquables de France - L'Association des Ville et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux"

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33 qui dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;
Vu les statuts de l'association « Sites et Cités remarquables de France - L'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux » ;

Considérant que l'association « Sites et Cités remarquables de France », créée en 2000, contribue au développement de la politique des villes d'art et d'histoire porteurs d'un site patrimonial remarquable ;

Considérant que la ville de Vitré détient le label « Ville d'Art et d'Histoire » depuis 1999 et adhère à l'association susmentionnée ;

Considérant que les statuts de l'association prévoient que chaque ville ou établissement membre désigne un en son sein ;

Considérant que la ville de Vitré a émis la volonté de désigner 2 représentants et que l'association a répondu favorablement à cette demande ;

Considérant les candidatures de Madame Alexandra LEMERCIER et Monsieur Fabien LAMIRE à cette représentation ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner Madame Alexandra LEMERCIER et Monsieur Fabien LAMIRE comme représentants de la ville de Vitré au sein de l'association «Sites et Cités remarquables de France - L'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux».

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
27 mai 2026

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.